

PARTICIPANTS : MEMBRES DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BRF)	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional	X	
Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90)	M. Florian BOUQUET	Président		X
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Vice-président	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	M. Landry LEONARD	Président		X
PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)	M. Laurent SEGUIN	Président		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Mme Marie-France CEFIS	Maire de Valdoie (90) Vice-présidente de GBCA		X
	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		Excusé Pouvoir à M. CONSTANTAKATOS
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
	M. Stéphane GUYOD	Maire de Meroux-Moval (90) Vice-président de GBCA		X
	M. Michael JÄGER	Maire de Menoncourt (90) Conseiller communautaire de GBCA		X
	M. Eric KOEBERLÉ	Maire de Bavilliers (90) Vice-président de GBCA		X
	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
	M. Thierry MARCIAN	Maire de Fêche-l'Eglise (90) Vice-président de la CCST en charge de l'eau potable		X
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90) Conseiller communautaire de la CCST	X	
	M. Jacky CHIPAUX	Maire de Chaux (90) Vice-président de la CCVS en charge des politiques environnementales et de la GEMAPI	X	
	M. Eric PARROT	Maire de Lachapelle-sous-Rougemont (90) Vice-président de la CCVS en charge de l'assainissement		Excusé
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25) Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI		X
	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
	M. Daniel GRANJON	Maire de Mathay (25) Vice-Président de PMA en charge de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI	X	
	M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25) Conseiller communautaire de PMA	X	
	Mme Pascale RAPP	Conseillère municipale de Coisevaux (70) Conseillère communautaire de la CCPH		X
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	M. Jean VALLEY	Maire de Champey (70) Vice-président de la CCPH		X
	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)				
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	

Syndicat des eaux (SIE) de Champagne	M. Michel CLAUDEL	Président	X	
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		Excusé Pouvoir à M. CHIPAUX
Collège des usagers				
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bourgogne Franche-Comté		M. le Président ou son représentant		X
Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Bourgogne Franche-Comté	M. Nicolas MOREL	Président de la Chambre de Niveau Départemental du Territoire de Belfort		Excusé
Chambre d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)	Mme Emilie REGAL	Conseillère environnement	X	
Chambre d'agriculture 70 (CA 70)		M. le Président ou son représentant		X
Interbio Franche-Comté		M. le Président ou son représentant		X
Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)		M. le Président ou son représentant		X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X	
Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir 90	M. Gilbert PERNEY	Président	X	
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		M. le Président ou son représentant		X
Union Régionale des intérêts Aquatiques et Piscicoles (URIAP)	Mme Brigitte HUMBERT	Présidente	X	
Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Franche-Comté		Mme la Présidente ou son représentant		X
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Mme Elisabeth SCHMITT	Chargée d'études	X	
Collège des services de l'Etat				
Préfecture du Territoire de Belfort		M. le Préfet ou son représentant		X
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Elodie TECCHIA	M. le Directeur ou son représentant	X	
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	M. Olivier CHAPPAZ	Directeur	X	
DDT du Doubs (DDT 25)	Mme Anne-Claude ISNER	Adjointe à la Cheffe de Service Eau, Risques, Nature et Forêt		Excusée Pouvoir à la DDT 90
DDT de la Haute-Saône (DDT 70)		M. le Directeur ou son représentant		X
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Ariane HOUDAYER	Chargée d'intervention	X	
DREAL Bourgogne Franche-Comté - Unité départementale (UD) 90/25		M. le responsable		X
Office français pour la biodiversité (OFB)		M. le Directeur ou son représentant		X
Agence régionale de santé (ARS)	Mme Fabienne UGOLIN	M. le Directeur ou son représentant	X	
Voies navigables de France (VNF)		M. le Directeur ou son représentant		X
Office national des forêts (ONF)		M. le Directeur ou son représentant		Excusé
Membres associés				
République et canton du Jura (JUR)		M. le ministre de l'environnement ou son représentant		X
CLE du SAGE Lague		M. le Président ou son représentant		X

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)	Mme Emilie SOULARD	Assistante d'études
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Juliette BANS	Chargée de mission protection des captages
	M. Fabrice FORISSIER	Directeur des services techniques
	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90)	M. Alexandre LORENNE	Responsable d'exploitation des barrages et aménagements hydrauliques
	Mme Mathilde TALHOUARN	Chargée de mission eau
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	M. Hervé HENRY	Chargé de la coordination des politiques environnementales
	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
EPTB Saône & Doubs (EPTB S&D)	Mme Florence CARONE	Responsable du Pôle Doubs
	Mme Margaux CLAIN	Chargée de mission
	Mme Hélène LAMBERT	Animatrice SAGE Allan
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI Allan
Grand Belfort Communauté d'agglomération (GBCA)	Mme Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Hélène FREISS	Cheffe de service GEMAPI

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion de la CLE.

Il revient sur quelques faits marquants de l'année : une année sans sécheresse ni inondation conséquente. L'étude stratégique pour la sécurisation en eau potable du Nord Franche-Comté, une des actions majeures du bassin versant, n'a malheureusement pas encore été lancée. En revanche, les Assises locales de l'eau, souhaitées par le préfet partant, ont été un succès. M. CONSTANTAKATOS remercie le préfet SODINI pour son implication dans les sujets de l'eau, et souhaite la bienvenue à son remplaçant.

M. CONSTANTAKATOS présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2. Assises de l'eau de l'Allan – Retour sur les ateliers et perspectives
3. Étude de gouvernance « grand cycle de l'eau » – Point d'avancement
4. Points divers

1. PRÉSENTATION DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

(Diapositives 3 à 15 du support de présentation)

Mme HOUDAYER (AERMC) présente les grandes lignes du futur programme d'intervention de l'Agence de l'eau, étant précisé que celui-ci doit au préalable être examiné prochainement par le comité de bassin, et qu'il fera l'objet de quelques ajustements d'ici janvier 2025. Les montants financiers du programme sont revus à la hausse par rapport au programme précédent, notamment du fait de l'augmentation de 125 M€ annoncés avec le Plan Eau. Les objectifs principaux du programme sont : l'atteinte des objectifs de bon état des milieux, l'adaptation du territoire aux changements climatiques, la reconquête de la biodiversité, et la solidarité de bassin versant. Le programme est structuré en 5 axes d'intervention. Le 5^e axe est une nouveauté, qui permettra entre autres de faire le lien avec le PAPI. En général, les taux maximaux d'aides sont réhaussés et harmonisés, à 50 ou 70%, voire 80% pour le volet « milieux ». Les coûts plafonds sont réévalués pour tenir compte de l'inflation. Le coût plancher est maintenu à 10 k€.

M. CHAPPAZ (DDT 90) fait part d'un sentiment de désengagement de la part de l'Agence de l'eau sur la thématique assainissement au 11^e programme et se demande ce qu'il en sera au nouveau programme. Mme HOUDAYER répond qu'il y aura davantage de possibilités au 12^e programme, mais pas sur toutes les thématiques. Les financements seront fléchés prioritairement vers les actions ciblées au plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT).

M. FINKLER (CCVS) s'interroge sur les taux de financements applicables aux projets de restauration des milieux inscrits au contrat de bassin. Mme HOUDAYER explique que le contrat s'achève avec le 11^e programme. Les actions non encore démarrées pourront bénéficier des conditions du 12^e programme, plus avantageuses pour ces opérations.

2. ASSISES DE L'EAU DE L'ALLAN – RETOUR SUR LES ATELIERS ET PERSPECTIVES

(Diapositives 16 à 34 du support de présentation)

Mmes HERZOG et KNEISKY présentent cette partie. Elles font un retour sur le déroulement des ateliers des assises locales de l'eau, dont l'objectif était de sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire.

Le profil des participants était varié, en proportions équivalentes entre élus, citoyens (dont associations) et techniciens. Les participants ont globalement apprécié les ateliers, bien que le format n'ait pas permis d'aller en profondeur. Un consensus a émergé sur l'importance et l'urgence à sensibiliser les élus et le grand public.

Se pose à présent la question de la suite à donner à ces ateliers, et par quels moyens améliorer la communication auprès du grand public.

M. CONSTANTAKATOS estime qu'il faut apporter des propositions au préfet, qui décidera de la ligne directrice.

M. DUPREZ pense que tous les sujets présentés sont importants. Il faudrait en prendre un et le mener jusqu'au bout, et ainsi mettre en évidence les implications financières derrière les actions proposées.

M. CHAPPAZ constate que tout le monde n'a pas la même compréhension des enjeux de l'eau. La raréfaction de la ressource en période de sécheresse commence à être comprise du grand public ; d'autres enjeux sont moins bien appréhendés. Le rôle de la DDT est d'accompagner les acteurs à trouver des solutions.

Mme DUVERNOIS est surprise de voir que la qualité de l'eau arrive dans les « points divers » alors que ce devrait être une priorité, notamment car la pollution de l'eau met en péril l'approvisionnement en eau potable. En plus de la recherche de nouvelles ressources, il faut mettre en place un système de protection des captages, et pour cela, les collectivités ont besoin de l'Etat.

M. DUPREZ estime qu'il faut limiter les ruissellements par un changement des pratiques agricoles et demande qui supporterait les coûts afférents. Mme HOUDAYER indique que des financements sont possibles par le biais du 12^e programme de l'Agence de l'eau.

M. CHIPAUX pense que l'entretien des fossés peut avoir une incidence sur le ruissellement. M. CONSTANTAKATOS met en garde contre des interventions non coordonnées, qui pourraient aggraver la situation à l'aval. Mme CARONE propose un retour d'expériences de collectivités accompagnées par l'EPTB pour sensibiliser les propriétaires riverains.

M. TIROLE estime qu'aucuns travaux ne pourront prévenir définitivement du risque d'inondation et qu'ainsi la sensibilisation de tous est nécessaire. L'urbanisation pose aussi problème. M. CONSTANTAKATOS souligne le rôle des maires qui délivrent les permis de construire, et doivent être sensibilisés aux risques.

3. ÉTUDE DE GOUVERNANCE « GRAND CYCLE DE L'EAU » - POINT D'AVANCEMENT

(Diapositives 35 à 39 du support de présentation)

M. CONSTANTAKATOS informe la CLE des derniers développements. Il rappelle l'implication du préfet SODINI qui était allé à la rencontre des présidents des 6 EPCI du bassin versant, et avait obtenu un accord politique sur la base d'un principe d'adhésion des EPCI à l'EPTB. Cependant les implications financières de ce scénario a conduit à des réticences de la part de certaines collectivités. Il faut cependant qu'une organisation se mette en place sans tarder.

Au titre de son mandat de représentant de GBCA, il considère que l'adhésion à l'EPTB n'est pas une finalité, une autre forme de partenariat pourrait se mettre en place à terme. Il serait favorable à un engagement temporaire (2 à 3 ans) qui ne lierait pas les élus de la prochaine mandature à une décision qu'ils n'auront pas prise.

M. CONSTANTAKATOS souhaite connaître la position des 5 autres EPCI du SAGE.

Mme DUVERNOIS rappelle que pour PMA, l'important était de prendre en compte l'intégralité du périmètre de la collectivité, notamment du fait que PMA pourvoit à l'approvisionnement en eau potable du Territoire de Belfort dans des volumes conséquents, depuis la prise de Mathay située hors du SAGE. Il s'agit aussi d'une question d'harmonisation à destination des élus et des habitants de PMA qui ne comprendraient pas que des politiques différentes soient menées sur des parties du territoire de la collectivité. Elle signale que PMA est satisfaite de sa collaboration avec l'EPTB. Une fédération des EPCI au sein de l'EPTB n'est peut-être pas une fin en soi, mais cela doit permettre de commencer les travaux ensemble.

M. DUPREZ pense que tout le monde est d'accord pour se coordonner. Toutefois en l'état actuel, les statuts proposés ne conviennent pas à la CCST.

M. FINKLER fait savoir que la CCVS va délibérer prochainement. Sur la proposition d'une adhésion temporaire, il craint que rien ne soit prêt d'ici 3 ans.

M. CHAPPAZ précise que l'autre possibilité serait de constituer un EPAGE. Cependant, c'est une solution qui nécessite un degré de maturité que n'a pas encore atteint le territoire. Il propose qu'une réunion soit organisée sur un territoire géré par un EPAGE.

M. OTERNAUD annonce que le souhait de la Région BFC est de voir émerger des EPAGE sur l'ensemble du territoire.

M. CLAUDEL indique que la CCPh délibèrera le lendemain.

M. CONSTANTAKATOS souhaite s'assurer que le schéma d'organisation proposé tient bien compte de la « ligne rouge » définie par Mme DUVERNOIS. Celle-ci ayant dû quitter la séance, Mme FREISS répond qu'il lui semble que tel est bien le cas.

4. POINTS DIVERS

(Diapositives 40 à 42 du support de présentation)

- ***Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation***

L'Agence de l'eau a lancé une consultation du public sur les grands enjeux du bassin versant. Les membres de la CLE sont invités à répondre à cette enquête.

- ***Agenda***

Calendrier 2025 des réunions de la CLE à fixer ultérieurement.

Mme HOUDAYER propose qu'à l'occasion d'une prochaine réunion, chaque EPCI fasse part de ses projets GEMAPI. Le fait de discuter de ces projets en CLE permettra de répondre à une condition de financement de l'Agence de l'eau, à savoir la concertation à l'échelle du bassin versant.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et clôt la séance.